



Evolution financière des soutiens à la production cinématographique

Décembre 2007



Centre national de la cinématographie
Service des études, des statistiques et de la prospective
12, rue de Lübeck 75784 Paris cedex 16
Tél : 01.44.34.38.26
Fax : 01.44.34.34.55
www.cnc.fr

Benoît Danard, Antoine Trotet, Sophie Daubard

Sommaire

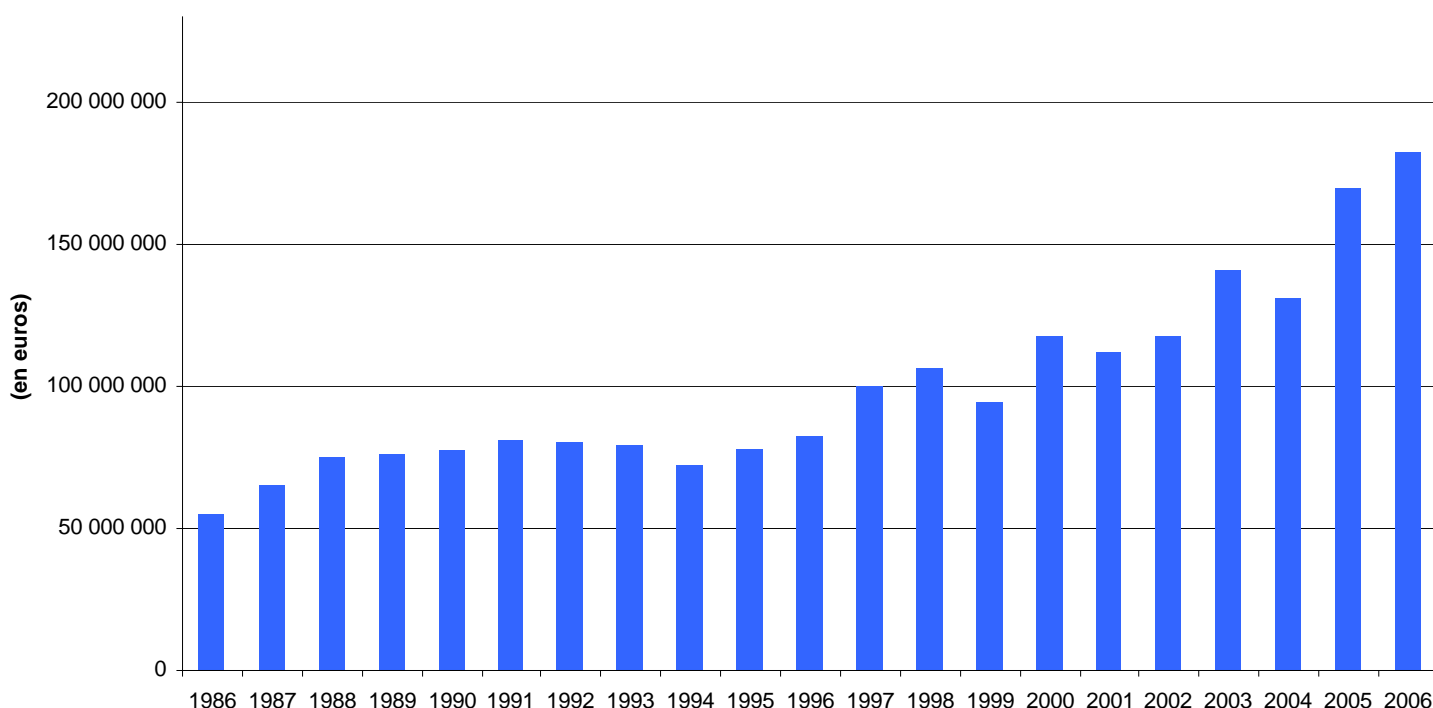
Introduction & méthodologie	4
Les soutiens à la production cinématographique.....	5
Les aides automatiques du CNC	7
Les aides sélectives du CNC.....	8
A. Equilibre entre les aides sélectives	9
B. L'avance sur recettes	10
C. Aides à l'écriture et au développement	11
D. Aides pour les coproductions internationales.....	12
Crédit d'impôt.....	13
Aides régionales	14
SOFICA	15

Les soutiens à la production cinématographique

En vingt ans, les soutiens à la production cinématographique se sont diversifiés et renforcés de manière très significative. Ainsi, les aides du CNC, les aides régionales et la mise en place de dispositifs fiscaux ont multiplié par 2,8 le montant des soutiens financiers de l'Etat à la production cinématographique. Sur la même période, le devis moyen des films d'initiative française a été multiplié par 2,4. Le montant total des devis des films d'initiative française a, quant à lui, plus que triplé (3,5) dans le même temps.

En réalité, deux périodes se dessinent au cours des 20 dernières années. Entre 1987 et 1996, le montant total des devis des films d'initiative française progressent plus vite que l'ensemble des soutiens : +55,2 %, contre +25,6 %. Depuis 1997, la tendance inverse apparaît. En effet, le montant total des devis des films d'initiative française progressent de 44,9 %, contre +81,7 % pour l'ensemble des soutiens. Cette situation résulte du renforcement de certains soutiens (aides régionales notamment) et de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs comme le crédit d'impôt.

Evolution des soutiens à la production cinématographique



La croissance du devis moyen des films a été plus rapide de 1987 à 1996 (+68,8 %) que de 1997 à 2006 (+10,3 %).

Sur les cinq dernières années (2002-2006), l'ensemble des soutiens à la production cinématographique a progressé de 54,5 %, alors que les devis totaux et moyens ne progressent que de 19,5 %.

Soutien total dans les films d'initiative française

M€	Devis	Soutien total	Part du soutien
1987	248,07	65,5	26,4%
1988	320,83	75,3	23,5%
1989	323,34	76,0	23,5%
1990	344,20	77,1	22,4%
1991	390,21	80,9	20,7%
1992	446,17	80,5	18,0%
1993	346,44	79,6	23,0%
1994	354,14	72,5	20,5%
1995	414,97	77,8	18,7%
1996	385,02	82,3	21,4%
1997	597,05	100,1	16,8%
1998	645,51	105,9	16,4%
1999	585,67	94,4	16,1%
2000	678,28	117,2	17,3%
2001	749,12	111,8	14,9%
2002	724,17	117,7	16,3%
2003	847,04	140,4	16,6%
2004	892,41	130,6	14,6%
2005	933,67	169,3	18,1%
2006	865,04	181,9	21,0%

Source : CNC

La part de l'ensemble des soutiens dans le montant total des devis des films d'initiative française a diminué de 1987 à 1999. Depuis 1999, elle augmente de nouveau tendanciellement passant de 16,1 % en 1999 à 21,0 % en 2006.

Films d'initiative française

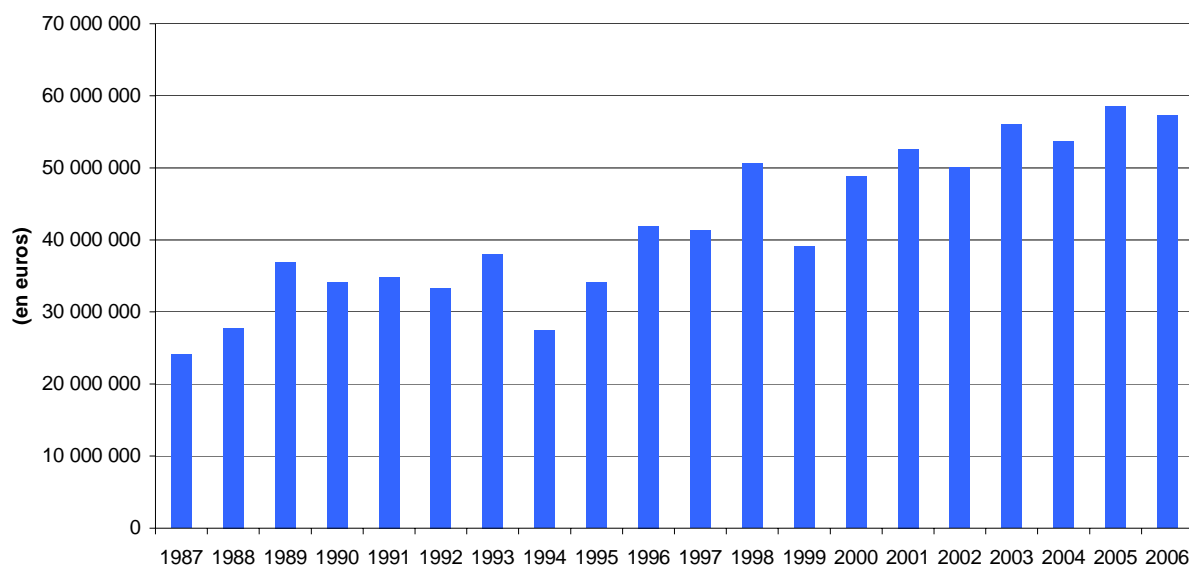
M€	Devis	Nombre	Devis moyen
1987	248,07	113	2,20
1988	320,83	115	2,79
1989	323,34	101	3,20
1990	344,20	106	3,25
1991	390,21	108	3,61
1992	446,17	113	3,95
1993	346,44	101	3,43
1994	354,14	89	3,98
1995	414,97	97	4,28
1996	385,02	104	3,70
1997	597,05	125	4,78
1998	645,51	148	4,36
1999	585,67	150	3,9
2000	678,28	145	4,68
2001	749,12	172	4,36
2002	724,17	163	4,44
2003	847,04	183	4,63
2004	892,41	167	5,34
2005	933,67	187	4,99
2006	865,04	164	5,27

Source : CNC

Les aides automatiques du CNC

En 20 ans, les aides automatiques à la production cinématographique ont été multiplié par 2,4. Sur la même période, les recettes guichets des films français ont progressé dans les mêmes proportions. Depuis 10 ans, les aides automatiques à la production cinématographique ont progressé de 38,5 %, alors que les recettes guichets des films français ont progressé de 82,7 %. Depuis cinq ans, les aides automatiques ont augmenté de 14,5 %, tandis que les recettes des films français en salles augmentaient de 40,1 %. Sur la période récente et spécialement depuis 2001, les recettes salles des films français ont progressé plus vite que les aides automatiques notamment en raison des aménagements du barème du soutien avec l'introduction d'une dégressivité des taux en fonction des recettes du film. En 2006, le soutien automatique représentait en moyenne 6,0 % du devis des films d'initiative française, contre 9,7 % en 1987.

Evolution des aides automatiques à la production cinématographique



Poids des aides automatiques dans le devis des films d'initiative française

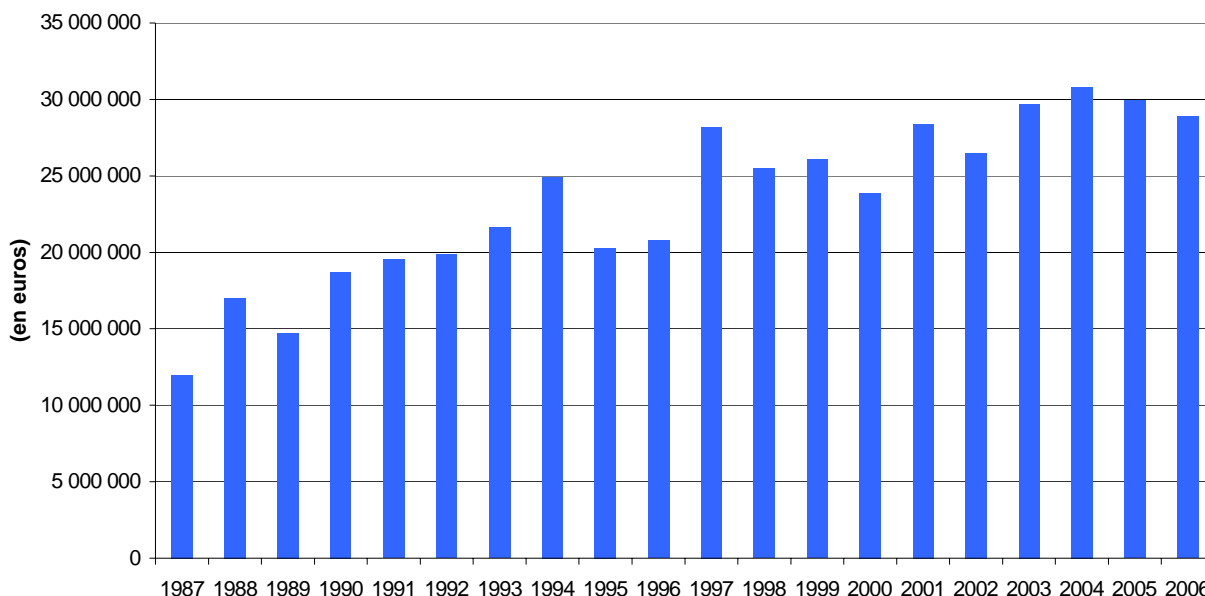
M€	Devis	Aides automatiques	Part des aides automatiques
1987	248,07	24,06	9,7%
1988	320,83	27,75	8,6%
1989	323,34	36,92	11,4%
1990	344,20	34,18	9,9%
1991	390,21	34,88	8,9%
1992	446,17	33,32	7,5%
1993	346,44	38,05	11,0%
1994	354,14	27,46	7,8%
1995	414,97	34,07	8,2%
1996	385,02	41,89	10,9%
1997	597,05	41,31	6,9%
1998	645,51	50,61	7,8%
1999	585,67	39,12	6,7%
2000	678,28	48,78	7,2%
2001	749,12	52,61	7,0%
2002	724,17	50,01	6,9%
2003	847,04	55,98	6,6%
2004	892,41	53,68	6,0%
2005	933,67	58,47	6,3%
2006	865,04	57,24	6,6%

Source : CNC

Les aides sélectives du CNC

Les aides sélectives à la production recouvrent l'avance sur recettes avant et après réalisation, les aides à l'écriture et au développement et les aides pour les coproductions internationales. Les aides sélectives à la production cinématographiques ont été multipliées par 2,4 en 20 ans. Depuis 10 ans, leur progression est de 2,5 % et de 9,0 % sur les cinq dernières années.

Evolution des aides sélectives à la production cinématographique



Evolution des aides sélectives à la production cinématographique

€	avance sur recettes	aide à l'écriture et au développement	aides pour les coproductions internationales	Total	Evolution
1987	10 061 635	991 528	933 750	11 986 914	-6,2%
1988	14 237 214	1 527 692	1 250 082	17 014 987	+41,9%
1989	11 662 350	1 917 199	1 143 368	14 722 916	-13,5%
1990	14 955 249	1 567 633	2 187 643	18 710 525	+27,1%
1991	13 804 259	1 534 399	4 184 726	19 523 383	+4,3%
1992	14 398 810	1 531 503	3 925 562	19 855 875	+1,7%
1993	16 382 171	1 556 886	3 711 700	21 650 757	+9,0%
1994	20 245 229	2 038 243	2 637 636	24 921 109	+15,1%
1995	14 635 106	1 350 088	4 295 341	20 280 535	-18,6%
1996	15 165 628	1 817 345	3 790 176	20 773 149	+2,4%
1997	22 390 187	2 847 748	2 949 888	28 187 823	+35,7%
1998	20 077 536	3 080 995	2 332 470	25 491 000	-9,6%
1999	19 574 454	3 254 787	3 254 787	26 084 027	+2,3%
2000	17 821 290	2 896 531	3 163 317	23 881 139	-8,4%
2001	20 400 000	3 750 000	4 251 123	28 401 123	+18,9%
2002	18 100 000	4 013 700	4 383 900	26 497 600	-6,7%
2003	22 600 000	3 648 100	3 450 000	29 698 100	+12,1%
2004	23 160 000	3 951 000	3 710 000	30 821 000	+3,8%
2005	20 400 000	5 642 900	3 871 000	29 913 900	-2,9%
2006	21 500 000	4 389 100	3 005 000	28 894 100	-3,4%

Source : CNC

A. Equilibre entre les aides sélectives

Sur les 20 dernières années, le poids de l'avance sur recettes dans l'ensemble des aides sélectives a diminué. Elle représentait 83,9 % de l'ensemble des aides sélectives en 1987, 74,4 % en 2006. Le poids de l'aide à l'écriture et au développement a presque doublé sur la même période, passant de 8,3 % en 1987 à 15,2 % en 2006.

Elles se sont particulièrement renforcées depuis 10 ans.

Le poids des aides pour les coproductions internationales a connu une progression plus limitée, passant de 7,8 % en 1987 à 10,4 % en 2006.

Répartition des aides sélectives à la production cinématographique

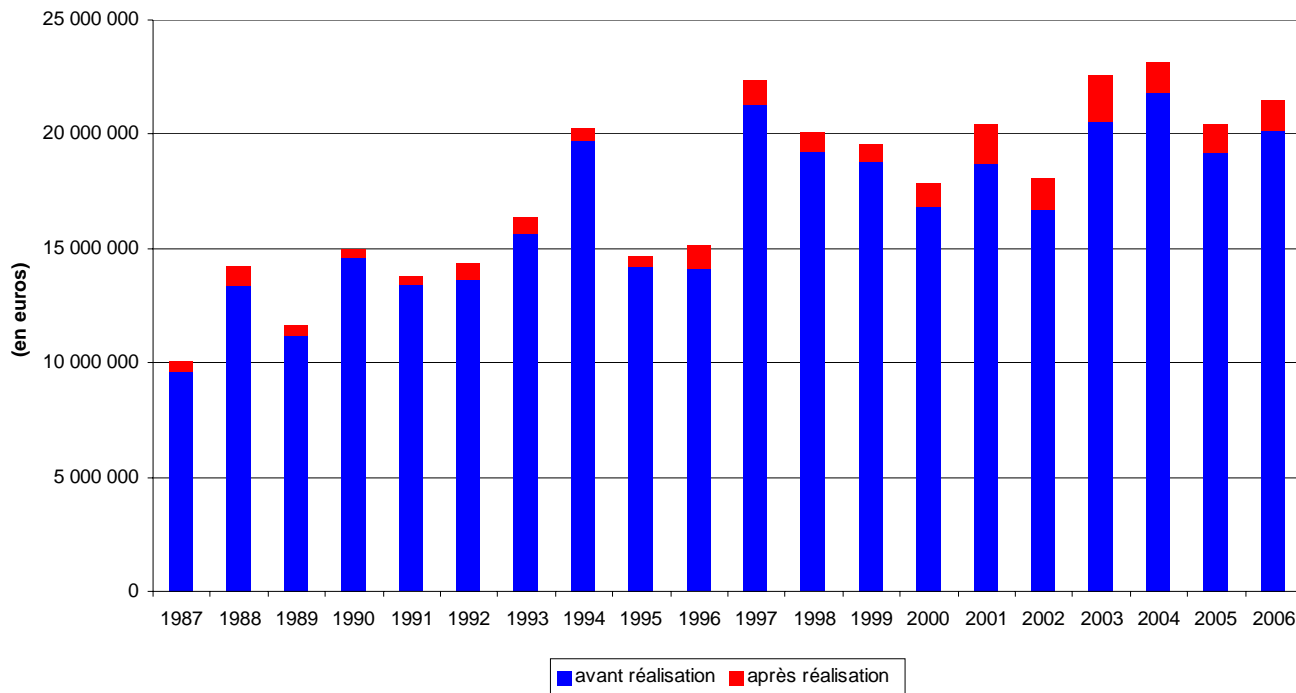
€	avance sur recettes	aide à l'écriture et au développement	aides pour les coproductions internationales	Total
1987	83,9%	8,3%	7,8%	100,0%
1988	83,7%	9,0%	7,3%	100,0%
1989	79,2%	13,0%	7,8%	100,0%
1990	79,9%	8,4%	11,7%	100,0%
1991	70,7%	7,9%	21,4%	100,0%
1992	72,5%	7,7%	19,8%	100,0%
1993	75,7%	7,2%	17,1%	100,0%
1994	81,2%	8,2%	10,6%	100,0%
1995	72,2%	6,7%	21,2%	100,0%
1996	73,0%	8,7%	18,2%	100,0%
1997	79,4%	10,1%	10,5%	100,0%
1998	78,8%	12,1%	9,2%	100,0%
1999	75,0%	12,5%	12,5%	100,0%
2000	74,6%	12,1%	13,2%	100,0%
2001	71,8%	13,2%	15,0%	100,0%
2002	68,3%	15,1%	16,5%	100,0%
2003	76,1%	12,3%	11,6%	100,0%
2004	75,1%	12,8%	12,0%	100,0%
2005	68,2%	18,9%	12,9%	100,0%
2006	74,4%	15,2%	10,4%	100,0%

Source : CNC

B. L'avance sur recettes

Depuis 20 ans, le montant de l'avance sur recettes a progressé de 113,7 %. Son évolution a connu des variations significatives d'une année sur l'autre notamment en fonction de la politique mis en œuvre par le CNC, des reports de crédits et du niveau de consommation des professionnels. Toutefois, depuis 2003, le montant annuel moyen de l'avance sur recettes reste relativement stable.

Evolution de l'avance sur recettes

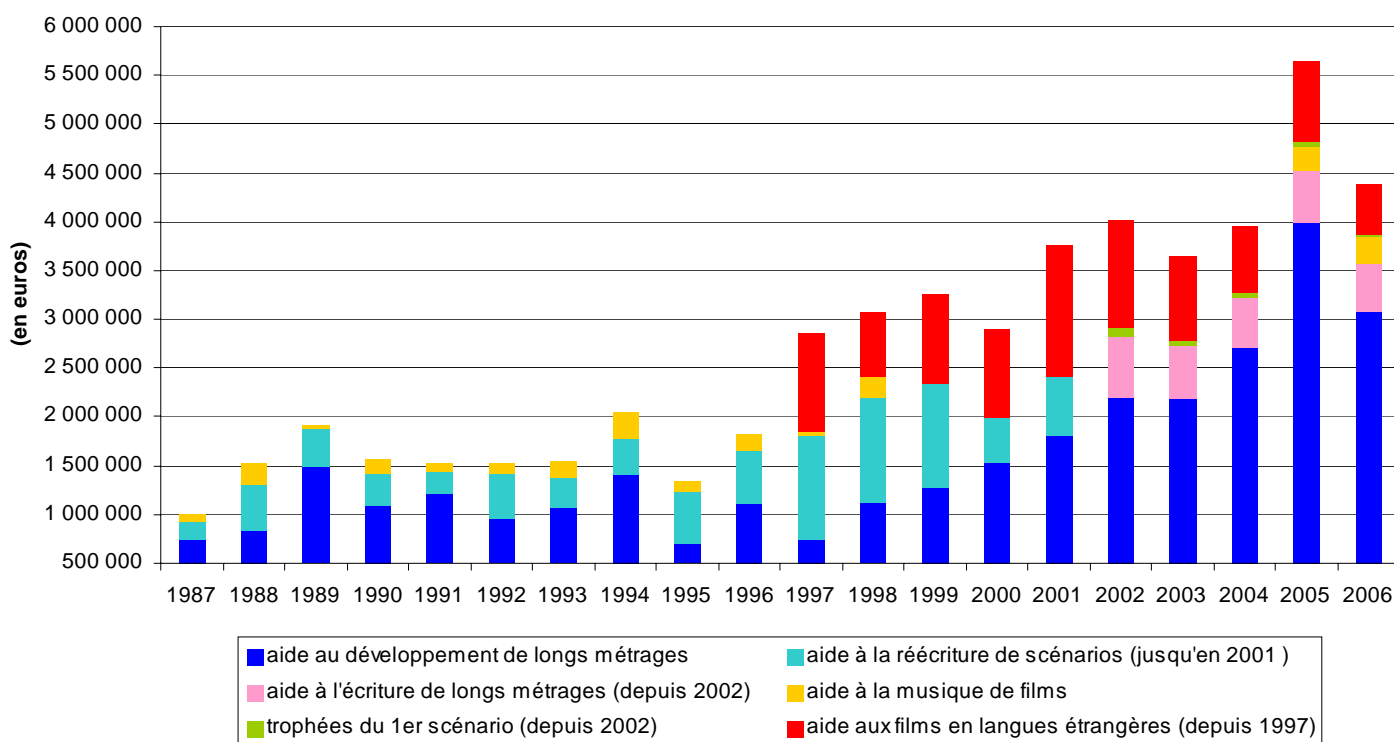


C. Aides à l'écriture et au développement

Les aides à l'écriture et au développement regroupent l'aide au développement de longs métrages, l'aide à l'écriture et à la réécriture, l'aide à la musique de film et les trophées du premier scénario. En 20 ans, ces aides ont été multiplié par 4,4.

Une seule aide a été attribuée chaque année sur l'ensemble de la période : l'aide au développement de longs métrages. Son montant a été multiplié par quatre en 20 ans. Elle représente près de 59 % de l'ensemble des fonds accordés.

Evolution des aides à l'écriture et au développement



Depuis 1996, les aides à l'écriture et au développement se sont multipliées. Elles ont progressé de 141 %.

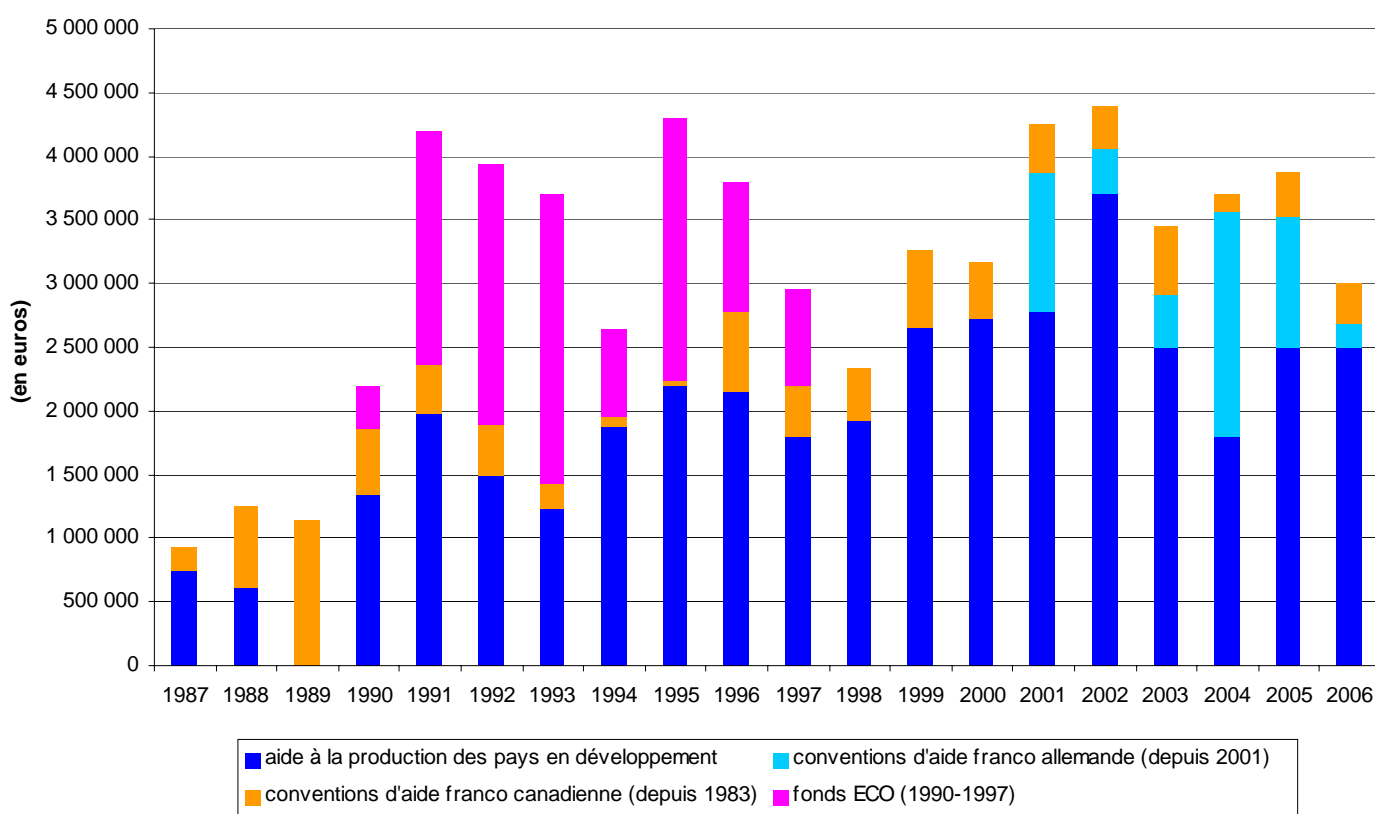
Le montant important (4 M€) de dépenses réalisées sur les aides au développement de long métrages en 2005 résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes intervenus en même temps : reports et remboursements importants, augmentation du nombre de commission depuis cette date.

D. Aides pour les coproductions internationales

Les aides pour les coproductions internationales regroupent l'aide à la production des pays en développement, les conventions d'aide franco-canadienne et franco-allemande et le fonds ECO.

En 20 ans, le montant de ces aides a été multiplié par quatre. Leur évolution n'a pas été linéaire. De 1987 à 1996, elles connaissent une forte progression, le montant accordé est alors multiplié par trois, notamment avec la création du fonds ECO. La progression de 1997 à 2006 est plus limitée (+22,2 %). Elles ont atteint leur point le plus haut en 2002 et sont depuis en net recul (-36,6 % en 5 ans).

Evolution des aides pour les coproduction internationales



Crédit d'impôt

Un crédit d'impôt sur les dépenses de production cinématographique a été mis en place en 2004. Compte tenu du fonctionnement de ce mécanisme, l'impact financier de ce dispositif n'est intervenu qu'à compter de 2005.

Le crédit d'impôt est égal à 20 % du montant total des dépenses éligibles qui ne peuvent représenter plus de 80 % du budget de production du film et, en cas de coproduction internationale, plus de 80 % de la part française. Son montant est plafonné à 1 000 000 €.

Les subventions publiques non remboursables directement affectées aux dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt sont déduites de l'assiette de calcul. Il s'agit notamment :

- du soutien financier investi par le producteur délégué,
- de l'aide aux nouvelles technologies,
- des aides non remboursables accordées par les collectivités locales.

Le caractère d'éligibilité au crédit d'impôt des dépenses est déterminé par le CNC lors de deux étapes :

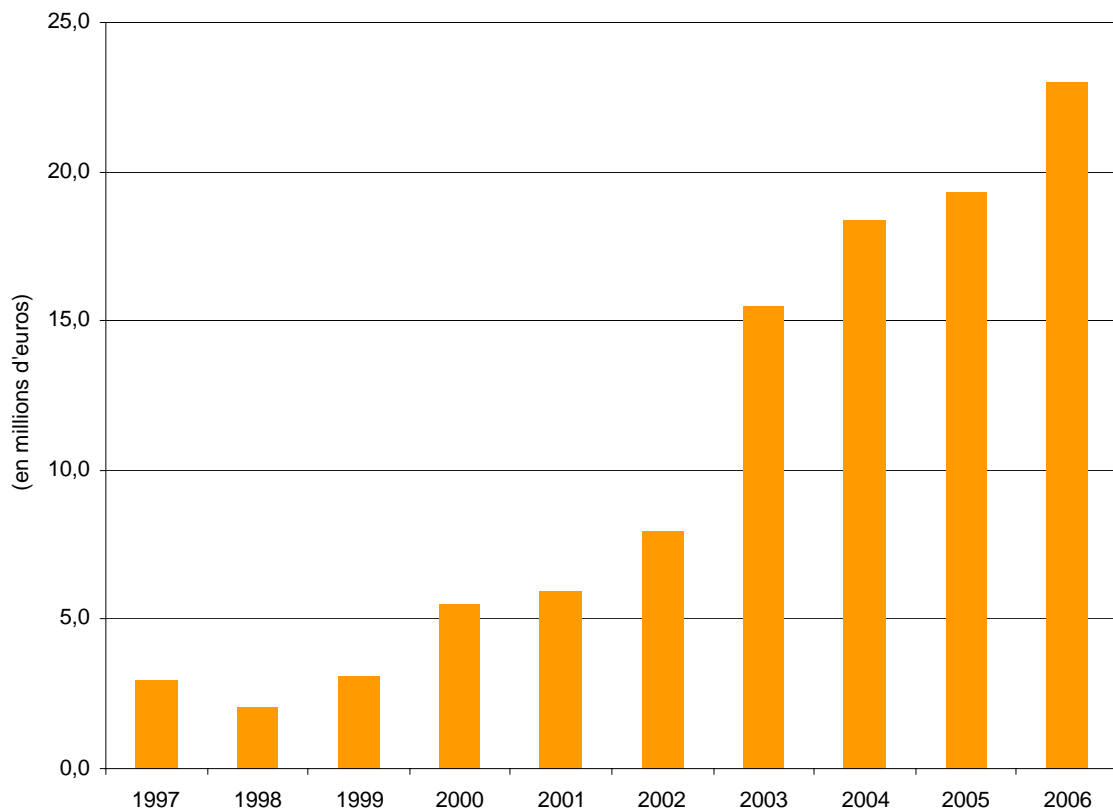
- un agrément provisoire notifie au producteur que le film est éligible au crédit d'impôt. A ce stade, seuls des devis prévisionnels sont remis au CNC par le producteur ;
- un agrément définitif est délivré une fois le film terminé (et dans tous les cas dans un délai de 8 mois après la délivrance du visa d'exploitation), il notifie de manière définitive au producteur que le film est éligible au crédit d'impôt.

En 2005, le coût du crédit d'impôt est estimé à 30 M€, 40 M€ en 2006.

Aides régionales

En 10 ans, les aides régionales à la production cinématographique ont été multipliées par 7,8. Cette forte croissance résulte d'une part de la mise en place progressive de systèmes d'aides dans chacune des régions françaises et d'autre part de l'augmentation des enveloppes budgétaires de ces aides au sein de chaque région. Depuis 2004, l'effort des collectivités locales est encouragé et renforcé par l'accompagnement financier du CNC dans le cadre du dispositif dit du « 1€ pour 2€ ».

Evolution des aides régionales



Source : APCVL-CNC

SOFICA

Les apports des SOFICA (créées en 1985) dans la production cinématographique connaissent des variations annuelles très marquées. Sur la période 1987-1996, les apports des SOFICA diminuent de 33,5 %. Depuis 1996, ils augmentent de façon régulière sur la période (+67,3 %). Depuis 1986, les apports des SOFICA ont augmenté de 87,8 %. Depuis 10 ans, ils s'élèvent à 31 M€, en moyenne, chaque année.

Evolution des apports des SOFICA

	M€	Evolution	Nombre de films
1987	29,5	40,8%	61
1988	30,5	3,4%	62
1989	24,4	-25,3%	39
1990	24,3	-0,4%	53
1991	26,5	8,4%	55
1992	27,3	3,1%	58
1993	19,9	-37,6%	50
1994	20,2	1,5%	29
1995	23,4	13,9%	38
1996	19,6	-19,5%	39
1997	27,7	29,2%	48
1998	27,7	0,2%	59
1999	26,1	-6,3%	67
2000	39,0	33,2%	59
2001	24,8	-57,6%	59
2002	33,3	25,5%	57
2003	39,2	15,2%	61
2004	27,7	-41,8%	55
2005	31,6	12,5%	78
2006	32,8	3,5%	78

Evolution des apports des SOFICA

